



GRANDSOISSONS
AGGLOMÉRATION

 GRANDSOISSONS

 GRANDSOISSONS

Saisissez votre recherche...



 FERMER



ENTREPRENDRE

Nouveau dispositif d'aide au commerce de

proximité du GrandSoissons Agglomération.

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'ent reprise à destination des commerces de proximité, mis en place par GrandSoissons Agglomération en 2016, évolue pour mieux répondre aux besoins des porteurs de projets. Le nouveau dispositif propose désormais des solutions pour les créateurs et repreneurs de commerces de proximité, ainsi que pour les commerçants existants en phase de développement.

Mis en ligne le 28 septembre 2018

Complémentarité de dispositifs d'aide sur le territoire

GrandSoissons Agglomération fait évoluer le périmètre d'intervention de son dispositif, afin d'entrer en complémentarité avec les aides proposées par la Région Hauts-de-France, celles de la Ville de Soissons (FISAC par ex.), ainsi que les autres dispositifs existants (prêts d'honneur Initiative Aisne par ex.). Après un peu plus d'un an d'expérimentation sur le territoire, le cadre d'attribution des aides aux commerces de proximité a été revu avec l'ensemble des acteurs économiques, et permet aujourd'hui de **mieux couvrir les besoins des porteurs de projets au-delà des aspects immobiliers, nécessaires à la mise en œuvre et au développement d'un commerce de proximité**. En fonction de la localisation du commerce, du montant et de la nature des investissements à réaliser, tout porteur de projet disposera d'une solution d'accompagnement dans sa phase de développement. GrandSoissons Agglomération, à travers l'action de son service Développement Economique, orientera les porteurs de projet vers les dispositifs à mobiliser.

Le nouveau dispositif Si le nouveau dispositif d'aide proposé par GrandSoissons Agglomération répond aux projets de création, reprise et développement de commerces de proximité, les investissements réalisés dans l'outil de production, les aménagements, les équipements ou investissements incorporels nécessaires à la mise en œuvre et au développement de l'activité sont dorénavant pris en compte (équipements frigorifiques, caisses enregistreuses, brevets, logiciels, droit au bail, pas de porte ou dépôt de garantie, etc). Tout comme le précédent dispositif, GrandSoissons Agglomération propose aux porteurs de projet une subvention d'un montant maximum de 5 000 €, avec une majoration possible de 2 500 € en fonction de la localisation du projet (commune rurale, quartiers prioritaires de Soissons et Belleu, cœur de Ville de Soissons, et locaux vacants depuis plus de 6 mois). Les demandes sont étudiées selon des critères d'éligibilité précis, tels que la création d'emploi, et le montant de la subvention est limité à l'apport en capital du porteur de projet et/ou aux justificatifs de l'investissement fournis.

Depuis son lancement, le dispositif d'aide au commerce de GrandSoissons Agglomération a permis l'étude de 24 dossiers, le financement de 15 projets, dont par exemples ceux du restaurant Le Royal Berbère, de la boulangerie Le Pêché Mignon, de la boutique X&O, du café bar Le Belvédère. Un montant total de 79 000 € a été alloué depuis la début du dispositif et a facilité la création de 41 emplois.

Vous pouvez dès à présent adresser vos questions et parler de votre projet en contactant :

MaLigneEntreprise : 07 88 700 800 - maligneentreprise@aggl-soissonnais.com.

Christelle LAVIGNE, Chargée de mission Accueil Entreprises pour GrandSoissons Agglomération vous renseignera, ainsi que l'ensemble des partenaires associés (chambres consulaires, BGE...).



Un comité se réunit tous les 3 mois environ pour examiner les dossiers et rencontrer les porteurs de projets. Il est composé d'élus et de représentants du service de Développement Economique de GrandSoissons Agglomération, ainsi que de partenaires pour le développement d'entreprises. Sont présents sur la photographie du comité qui s'est tenu le 27 septembre dernier :

- > *Jean-Marie CARRE, Président de GrandSoissons Agglomération*
- > *Alain CREMONT, 1^{er} Vice-Président de GrandSoissons Agglomération, délégué au développement économique et touristique*
- > *Eric BLOQUET, Directeur Adjoint Service du Développement Economique GrandSoissons Agglomération*
- > *Clotilde CASSEMICHE, Manager cœur de Ville de Soissons*
- > *Christelle CHEVALIER Adjointe au Maire de Soissons chargée du commerce, de l'artisanat et des animations commerciales*
- > *Jean-Charles FLAMANT, Conseiller Commerce à la CCI Aisne*
- > *Olivier GOJO, Président du Commerce Club de Soissons*
- > *Barbara NICOSIA, Directrice des Actions Economiques à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de l'Aisne*



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)





GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION

LES TERRASSES DU MAIL
11, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
02880 CUFFIES

☎ **03 23 53 88 40**

📠 03 23 53 88 41

@ CONTACTEZ-NOUS

